

Image not found or type unknown



Assistance a domicile d'un parent age

Par **ROBIN**, le **29/04/2011** à **12:08**

Bonjour,

J'assiste au quotidien, à mon domicile (maisons mitoyennes), ma maman veuve agée de 87 ans. J'ai, par ailleurs, une soeur qui réside à 15 kms qui ne se sent pas concernée par la charge qui m'incombe....

Comment ou sous quelle forme légale puis-je bénéficier d'une quelconque compensation ?

Merci par avance de votre réponse , cordialement.